

MAIRIE DE MIONNAY
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 mars 2026 – 19 h

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N. Curtet, T. Joubert, G. Halle, C. Bouchard, R. Breassier, J. Burdet, Y. Dhomont, H. Fayard, M. Fayot, S. Larose-Julien, D. Nguyen, F. Roucayrol

Absents : L. Derhy, N. Garampon F. Redaud,

Pouvoirs : F. Redaud à M. Nguyen

1. Désignation du/ de la secrétaire de séance

JL Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 6 février est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes Financiers Unique et résultats 2025. Approbation. Commune et Assainissement

JL Bourdin et C. Tholon présentent le compte financier unique de la commune 2025.

JL Bourdin et C. Tholon présentent le compte financier unique de l'assainissement 2025.

Le compte administratif de fonctionnement pour l'assainissement est arrêté au montant de 110 822,28 euros en dépenses et 94 868,77 euros en recettes ; le compte d'investissement est arrêté au montant de 90 516,15 euros en dépenses et 81 200,80 euros en recettes.

Le compte administratif de fonctionnement pour la commune est arrêté à la somme de 1 708 576,17 euros en dépenses et 1 991 509,33 euros en recettes ; le compte d'investissement est arrêté au montant de 574 073,81 euros en dépenses et 456 624,11 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte financier unique 2025 de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte financier unique 2025 de l'assainissement.

Retour de M. le Maire

4. Budget. Affectation des résultats. Commune et Assainissement

JL Bourdin présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget assainissement, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 368 266,81 € est affecté pour 14 362,95 € en investissement au compte 1068 report et pour 344 899,92 € à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette du budget primitif 2026. Le Déficit d'investissement cumulé est reporté en dépense d'investissement soit 14 362,95 €.

JL Bourdin présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget communal, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2 270 132,77 € est affecté pour 97 851,44 € à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette et pour 2 172 281,33 €

en investissement au compte 1068. Le déficit d'investissement cumulé est reporté en dépenses d'investissement soit 31 804,39 €.

5. Vote des Budgets Primitifs 2026. Commune et Assainissement

C. Tholon présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'assainissement.

La section de fonctionnement est arrêtée à 426 616,07 euros et la section d'investissement est arrêtée à 339 396,13 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2026 de l'assainissement.

C. Tholon présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune.

La section de fonctionnement est arrêtée à 1997 825,79 euros et la section d'investissement est arrêtée à 3 481 944,59 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2026 de la commune.

6. Attributions Subventions aux associations – et divers

E. Fleury propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2026 aux associations et aux autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour les comptes suivants :

Compte-65568	Proposition-et-vote-2026
Espace-vie-social-St-Andre	5.600
SIEA-COTISATIONS-EP, Gaz, Sig	32.000,00
SIEA-modernisation-EP-divers-secteurs	5.000,00
TOTAL	42.600,00

Compte-65748	Proposition-et-vote-2026
ASSOCIATIONS-DE-MIONNAY	
A.S.C.M.	3.186
Sou-des-Ecoles	500
Croc'notes	396
Joyeuse-Boule--Mionnay-pétanque	150
Ludothèque-Mionnay	480
Savate-Boxe-Française--stretching	900
Mionnay-en-Corps	576
Mionnay-Pro	90
Tennis-Club-de-Mionnay	642
Football--Sporting-Club-Porte-de-l'Ain	458
Un-parr'Ain-Emploi	250
association-des-manifestations-culturelles-(AMCM)	2.500
ImproDombes	102
TOTAL	10.230,00

AUTRES ASSOCIATIONS	
Académie de la Dombes	30,00
FNACA (Anciens combattants Algérie)	35,00
Secours catholique St André	300,00
SPA Brignais	2 000,00
RASED commune villars les Dombes	240,00
Jeunes Sapeurs Pompiers St-André	100,00
UDAF	100,00
banque alimentaire	200,00
accueil lucioles	50,00
France Alzheimer	50,00
France ADOT 01	50,00
AFM Téléthon	50,00
Lycée professionnel privé rural de l'ain	60,00
MFR Balan	30,00
TOTAL	3 295,00
Autres subventions exceptionnelles non prévues	1000,00
subvention pour classe transplantée	2040,00
TOTAL GLOBAL	16 565,00

7. Attribution subvention au CCAS

G. Hallé rappelle que le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide et d'action sociale. Le CCAS gère notamment les aides alimentaires, les aides financières, le portage repas, la mutuelle communale, le suivi des personnes isolées, le logement d'urgence.

La Commune accorde annuellement une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le versement d'une subvention de 2 000 € au budget du CCAS, au titre de l'exercice 2026 au vu de l'augmentation des demandes.

8. Ecole primaire. Classes transplantées. Demande de subvention sou des écoles

Nadine Curtet, 3ème adjointe présente la demande de subvention exceptionnelle de l'Ecole primaire pour l'organisation d'une classe transplantée pour deux classes CE1 et CE2/CM1 représentant 51 élèves.

L'Ecole Primaire de Mionnay sollicite une participation de la commune pour l'organisation de cette classe de découverte qui aura lieu du 25 mars au 27 mars prochain à la maison de Trémontagne – 39150 NANCHEZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord de principe pour l'attribution au Sou des Ecoles d'une subvention de 40 € par élève soit 2 040 € pour 51 élèves afin d'organiser une classe transplantée.
- Dit que la somme suffisante est prévue au Budget Primitif 2026.
- Demande à ce qu'un bilan chiffré exact lui soit transmis.

9. Attribution d'une aide financière de la commune pour l'achat de pièges à moustiques.

La lutte contre le moustique tigre fait partie intégrante de la lutte antivectorielle (LAV). Le moustique *Aedes albopictus* (communément appelé « moustique tigre ») est un moustique originaire d'Asie. Il est le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. En métropole, ce moustique s'est développé rapidement depuis 2004 et est désormais implanté dans 71 départements dont celui de l'Ain. Plus récemment, un autre type de moustique, très répandu, le *Culex pipiens*, a transmis un autre type de virus, le virus du Nil occidental (ou West Nile Virus).

Le moustique tigre est essentiellement urbain. Son caractère anthropophile (qui aime les lieux habités par l'homme) explique qu'une fois installé dans une commune ou un département, il est pratiquement impossible

de s'en débarrasser. Les départements dans lesquels le moustique tigre est implanté et actif, sont répartis en 2 catégories :

- les départements faiblement colonisés si moins de 40 % des communes du département sont colonisées
- Les départements fortement colonisés si au moins 40 % des communes du département sont colonisées

Le département de l'Ain fait partie des départements faiblement colonisés.

C'est pourquoi, la collectivité afin d'enrayer ce fléau souhaite mettre en place une aide financière de 50.00 % du montant de l'achat d'un piège à moustiques dans la limite de 50 € par foyer. Celle-ci sera versée sur présentation de la facture d'achat. La collectivité a inscrit la somme de 2 000 € au budget primitif de 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'octroi d'une aide financière de 50 % du montant de l'achat d'un piège à moustiques dans la limite de 50 € TTC par foyer sur présentation de la facture et d'un justificatif de domicile jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée soit 2 000 € TTC.
- Dit que ces crédits seront prévus à l'article 65742 subvention aux ménages.

10. Eclairage public. Passage Led. Devis SIEA. Approbation

T. Joubert informe le conseil du projet de modernisation d'une partie de l'éclairage public sur l'année 2026.

T. Joubert présente le plan de financement reçu du S.I.E.A.

Le montant des travaux est de 27 000 € TTC, dont 4429.08 vont être perçu au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune est estimée à 22 570,92 €

Il sollicite l'assemblée pour valider ce plan de financement.

Après délibération, le conseil municipal :

- ✓ Approuve le plan de financement reçu du S.I.E.A.– dossier N°2024-0380-EP
- ✓ Autorise M. le Maire à signer le plan de financement présentant un reste à charge pour la commune de 22 570,92 €
- ✓ Autorise une participation financière sur ce plan de financement de 23 000 € maximum une fois le reste à charge définitif établi en fin d'opération.
- ✓ Dit que les crédits sont prévus au BP 2026.

11. Restauration scolaire. Cantine à 1 € avenant à la convention

Nadine Curtet, 3^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires rappelle la délibération du 5 juillet 2024 par laquelle le conseil municipal avait autorisé M. le Maire à signer la convention avec l'ASP pour percevoir le complément financier de 3 euros à l'établissement du tarifs inférieur ou égal à 1 € attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €.

Elle précise que début 2026, la commune s'est dotée d'un numéro SIRET spécifique pour le restaurant scolaire :

210 102 489 00049.

Dans ce cadre la commune peut signer un avenant à la convention initiale avec l'ASP afin de bénéficier d'une bonification supplémentaire de 1 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant à la convention ASP afin de bénéficier de la bonification de 1 €.
- Autorise M. le Maire à signer un avenant avec l'ASP afin de bénéficier de la bonification de 1 €.

12. Décisions

- ✓ M. le Maire a signé un devis à D. Marcet pour des travaux de fauchage des accotements dans la limite de 12 500 € HT pour l'année 2026
- ✓ M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé de droit de préemption pour les DIA N° 2 parcelle AD228, AD 229 et AD 230

13. Comptes rendus des commissions

- ✓ E. Fleury pour la commission communication rappelle la préparation de la lettre d'Avril. Elle remercie Nadine Curtet et Catherine Bouchard pour leur implication.
- ✓ E. Fleury pour la commission salle sportive, informe le conseil que le chantier a repris après la pose d'un drain.
- ✓ T. Joubert pour la commission voirie précise que le chemin du Beau-Logis au niveau du Golf va être fermé pendant 10 jours fin mars pour des travaux. De même le Département va réaliser des travaux de reprise de la RD 1083 aux Echets.
- ✓ JL Bourdin informe le conseil de la dernière réunion de coordination des travaux pour la maison de santé.
- ✓ G. Hallé informe le conseil que l'agent social a été recrutée, elle prend ses fonctions le 12 mars.
- ✓ N. Curtet pour la commission médiathèque informe le conseil qu'une personne de lire et faire lire de l'UDAF va animer des lectures un mercredi par mois à la médiathèque.
- ✓ N. Curtet informe le conseil des absents au pôle enfance.
- ✓ M. Nguyen pour la commission sécurité informe le conseil que la subvention de la Préfecture pour la vidéoprotection a été versée.
- ✓ M. Nguyen pour la commission informatique informe le conseil que des équipements informatiques et téléphoniques sont prévus pour le nouveau poste social.

14. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

